

Rapport 1-4 Avis sur Contrat de plan 2015-2020 Bourgogne-Franche-Comté - Avenant 2016	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Finances - Europe Rapporteuse : Nicole Milesi	Séance plénière Mercredi 16 novembre 2016

Les 2 Contrats de Plan État-Région 2015-2020 mobilisent pour la Bourgogne Franche Comté une enveloppe totale de 1 171 M€ de crédits contractualisés (649 M€ État et 522 M€ Région), auxquels s'ajoutent des crédits valorisés notamment par les opérateurs de l'État, la Région, les autres collectivités et les fonds européens permettant un effet levier pour la réalisation de projets au service des territoires.

Le rapport 1-4 bis propose d'apporter 2 types de modifications aux CPER signés l'an passé, sous forme d'un premier avenant :

- Une mise à jour par intégration de dossiers identifiés dans le cadre de l'élaboration des CPER, mais formalisés après leur mise à la signature. Cela concerne, dans le volet territorial :
 - les opérations d'intérêt régional du Plan National de Rénovation Urbaine, avec l'inscription suite au CA de l'ANRU d'avril 2015 des montants correspondants côté Franche-Comté (14 M€ ANRU et 10 M€ État) en crédits valorisés, et un abondement des crédits ANRU côté Bourgogne à hauteur de 2 M€,
 - les Contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) de Dijon-Longvic en Bourgogne et de Luxeuil-les-Bains en Franche-Comté.
- L'ajustement de la maquette financière de certaines opérations et l'inscription d'opérations nouvelles correspondant aux besoins prioritaires identifiés par l'État et la Région, pour une enveloppe complémentaire totale de 20,35 M€ à parité Etat 10,175 M€ et Région 10,175 M€. Ces opérations concernent majoritairement le volet l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation comme ciblé par la circulaire, ainsi que le soutien à la deuxième phase du MuséoParc à Alésia et l'inscription d'une étude d'opportunité à caractère multimodal sur le transport de colis lourds Belfort-Strasbourg.

Le CESER prend acte de cet avenant à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions).